

MOTION DU SIVOM GRAND SUD DE LILLE
PROJET DE MODERNISATION DE L'AEROPORT DE LILLE-
LESQUIN
CONSEIL SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2021

En préambule :

Cette présente motion reflète la position des 33 communes du SIVOM Grand Sud de LILLE concernant le « projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin ». **Elle n'est en aucun cas un blanc-seing au projet porté par le SMALIM, propriétaire de l'aéroport, et Aéroport de Lille (A.D.L), son exploitant par concession de service public. Les élus du SIVOM exigent des garanties tangibles et quantifiables quant au respect de l'environnement et du cadre de vie des habitants.**

Nature du projet de « modernisation de l'aéroport » :

« Aéroport de Lille SAS », gestionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin, et le SMALIM (Syndicat Mixte des Aéroports de Lille et Merville), propriétaire de l'aéroport, portent un projet de modernisation de la plateforme aéroportuaire 2020-2039.

Ce projet prévoit principalement :

- Une mise aux normes réglementaires et de sécurité exigées par l'Europe : renforcement de l'accotement des pistes et du chemin de ronde, sécurisation du tri bagages, suppression de la rampe de stationnement aux portes de l'aérogare..
- L'amélioration de l'accueil des passagers : construction d'une nouvelle aérogare avec séparation des halls de départ et d'arrivée (les infrastructures actuelles sont quasiment saturées), extension des parkings au niveau -1,

construction d'une gare routière pour les transports en commun...

- L'augmentation du nombre de passagers de 2,2 millions en 2019 à une jauge située entre 3,4 et 3,9 millions de passagers en 2039 (en fonction des répercussions de la crise sanitaire)
- L'augmentation de 17% des vols commerciaux (ou de 12% si l'on considère tous les vols). Cela représente + 4.023 mouvements supplémentaires en 2039 par rapport à 2019, ou encore 11 mouvements supplémentaires par jour (un mouvement = un départ ou une arrivée).
- Une augmentation du nombre de vols moindre que l'augmentation du nombre de passagers en raison de l'amélioration du taux d'emport (plus de passagers dans chaque avion).

Ce projet a été présenté par « Aéroport de Lille SAS » dans le cadre d'une concertation publique sous l'égide de la Commission Nationale du Grand Débat, entre le 12 octobre et le 4 décembre 2020. Cette concertation s'est traduite par de multiples contributions sur le site internet www.modernisons-aeroportdelille.fr ainsi que des réunions publiques principalement en visioconférence.

De nombreux élus et habitants, notamment des 33 communes adhérentes du SIVOM Grand Sud de LILLE, ont pu s'exprimer, et pourront encore le faire lors de l'enquête publique obligatoire qui aura lieu à l'automne 2021.

Accord sur le volet « mise aux normes » :

En attendant l'enquête publique officielle et au regard des différentes contributions lors de la concertation volontaire mise en œuvre par A.D.L à l'automne 2020, **le SIVOM Grand Sud de LILLE agréé :**

- **La mise aux normes réglementaires et de sécurité de l'aéroport de Lille-Lesquin**
- **L'amélioration des conditions d'accueil des passagers**

Conditions et exigences sur le volet « modernisation/extension » :

En revanche, le SIVOM Grand Sud de LILLE émet des conditions et des exigences quant au volet « modernisation/extension » de l'aéroport. **Conditions et exigences qui doivent faire l'objet d'une charte écrite et signée par le SMALIM et A.D.L.** Cette charte devra assurer le respect des engagements suivants :

- Pas d'augmentation des **vols de nuit** par rapport à l'année de référence 2019. Exigence valable au-delà même de 2039 et du terme de la concession de service public de l'aéroport.
- Pas d'augmentation des **vols de fret**, qui occasionnent d'importantes nuisances sonores, notamment la nuit.
- Des garanties argumentées sur la faisabilité d'une **augmentation du taux d'emport** sans augmentation des nuisances sonores malgré l'utilisation d'avions plus grands, plus lourds, plus puissants.
- Un effort significatif et vérifiable pour que les avions accueillis sur la plateforme de Lesquin soient **moins bruyants**. Cette condition est impérative pour l'acceptation du projet.
- Des **trajectoires corrigées dans l'intérêt général** pour générer moins de nuisances, mais sans défavoriser une commune par rapport à une autre.
- La **création d'un taxiway sur la piste 08** (départ vent d'Est), afin que les avions décollent tout

au bout de la piste et survolent donc plus haut les zones habitées.

- Le renouvellement, l'amélioration de la performance, et l'extension des **stations de mesure de bruit** fixes et mobiles positionnées en adéquation avec la réalité des zones de bruit actuelles, ainsi qu'en adéquation avec la volonté des communes.
- Une **amélioration de la communication** d'A.D.L en direction du SIVOM, des communes et des habitants, avec transmission systématique des altitudes et niveaux de bruit des avions point par point, sans attendre les plaintes des habitants. Communication de tous les chiffres : les pics de bruit également, et pas seulement les moyennes LDEN.
- L'assurance pour le SIVOM d'être **entendu et écouté par-delà les échéances** électorales pour le SMALIM et les échéances de concessions pour l'exploitant.
- Le développement significatif des **transports en commun** pour désengorger les accès routiers à l'aéroport. Un engagement ferme des collectivités compétentes (MEL, Région...) pour la réalisation d'au moins un mode de transport collectif en site propre (tramway, supraway...), ainsi que des liaisons directes entre l'aéroport et les quatre points cardinaux du territoire.
- La **neutralité carbone** effective en 2027 comme annoncé par l'exploitant pour les installations au sol a minima. Mais également des avancées notables en faveur de la préservation de la qualité de l'air, sachant que le vol des avions est une source importante de pollution.
- La **création effective de 600 emplois** équivalents temps plein directs et indirects, comme annoncé dans le projet

Le SIVOM demande instamment des correctifs vérifiables qualitativement et quantitativement sur le long terme concernant le projet de l'aéroport, afin de satisfaire aux **légitimes exigences de l'Autorité environnementale.**

A savoir : l'amélioration des mesures concrètes pour la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, du climat et de la biodiversité, ainsi que l'atténuation du bruit. Cela passe par :

- des avions moins bruyants sur la plateforme de Lille-Lesquin,
- le renouvellement et la multiplication des stations de mesure de bruit selon le souhait des communes,
- la modélisation de trajectoires moins impactantes pour toutes les populations riveraines,
- une communication plus proactive en direction des élus et des habitants,
- la création d'un taxiway en piste 08 pour faire décoller les avions tout au bout de la piste par vent d'Est,
- le gel des avions de nuit et de fret,
- la réalisation de nouveaux réseaux de transports en commun notamment en site propre, des nouveaux accès routiers et de mobilité douce à l'aéroport depuis les quatre points cardinaux du territoire,
- des retombées économiques significatives pour l'ensemble du territoire : au moins 600 emplois E.T.P directs et indirects.

Motion votée à l'unanimité des représentants des 33 communes membres du SIVOM Grand Sud de LILLE.